

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER

SÉANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL

6 septembre 2018

Mairie de COSSÉ-LE-VIVIEN

L'an deux mille dix-huit, le six septembre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de Cossé-le-Vivien, sous la présidence de M. LANGOUËT Christophe, Maire.

NOM – Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
M. LANGOUËT Christophe, maire	X			
M. VEILLARD Roland, adjoint	X			
Mme DAVID Gisèle, adjointe	X			
M. FOUCHER Hervé, adjoint	X			
Mme MANCEAU Laurence, adjointe	X			
M. BARRAIS Joël, adjoint	X			
Mme GAUTIER Maryvonne, adjointe	X			
Mme BARET Nathalie		X		Laurence MANCEAU
Mme BARRAIS Anne-Marie	X			
Mme BÉZIER Florence	X			
M. BOITEUX Yves-Éric		X		Jean-Sébastien DOREAU
M. BONZAMI Jean-Luc	X			
M BOURDAIS Patrice	X			
Mme DION Annaïck	X			
M DOREAU Jean Sébastien	X			
Mme GARANGER Marie-Françoise	X			
M. GUILMEAU Nicolas			X	
M. HAMON Guénaël			X	
M. LUTELLIER Raymond		X		Marie-Françoise GARANGER
M PIVÈNE Pascal	X			
Mme POILPRÉ Stéphanie	X			
Mme ROUSSELET Véronique	X			
Mme TOUPLIN Bénédicte	X			
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	
Date de convocation : 31 août 2018 / Secrétaire de séance : Pascal PIVÈNE				
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23 / Nombre de votants : 20				

◆◆◆

M. LANGOUËT propose de désigner M. Pascal PIVÈNE secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée. L'accord lui est donné à l'unanimité.

M. LANGOUËT demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 5 juillet 2018. En l'absence d'observations, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## INFORMATIONS DIVERSES

**M. LANGOUËT** informe le conseil municipal que les points « **Demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau : avis du conseil municipal** » et « **Subvention exceptionnelle au profit de l'AMAC suite aux intempéries** » sont reportés à la prochaine réunion du conseil et par conséquent retirés de l'ordre du jour.

**M. LANGOUËT** fait part au conseil de son entrevue avec sœur Suzanne, de la communauté des sœurs d'Évron, à laquelle la commune verse une subvention pour son action humanitaire en Afrique. La subvention de la commune a permis de construire une fausse sceptique dans un village.

**M. LANGOUËT** fait part des remerciements de la famille **CLAEYS** à la commune suite aux décès de **M. CLAEYS**, le père de **Laurence MEIGNAN**, agent communal.

**M. LANGOUËT** informe de l'ouverture de l'enquête publique concernant la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) pour la construction de la Maison de santé intercommunale. Le commissaire-enquêteur tiendra des permanences les lundi 10 septembre de 14h à 17h, samedi 29 septembre de 9h30 à 12h et samedi 6 octobre de 9h30 à 12h. **M. LANGOUËT** encourage vivement les conseillers municipaux à participer à l'enquête publique. Le dossier est à disposition à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet. Les citoyens peuvent laisser des avis sur le registre papier ou par email ou courrier adressés à la mairie.

**Mme GAUTIER**, adjointe, indique les effectifs des écoles et collèges à la rentrée scolaire :

- Maternelle Jean Jaurès : 81
- Élémentaire Jean Jaurès : 157
- Maternelle Sainte-Marie : 71
- Élémentaire Sainte-Marie : 115
- Collège de l'Oriette : 247
- Collège Saint-Joseph : 475

**Le conseil municipal,**

► **PREND ACTE** de ces informations

## I - AFFAIRES GENERALES - PERSONNEL COMMUNAL

2018-01-09-17

### Délégation du conseil municipal au Maire – compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

**M. LANGOUËT** rappelle que la délibération du 3 avril 2014 l'autorise à prendre des décisions par délégation du conseil municipal. En vertu de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, il doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**\* Délivrance et reprise des concessions de cimetière (alinéa 8, art. L2122-22, CGCT)**

Numéro d'enregistrement	Nom du concessionnaire	Concession	Date
880	BABLÉE Odette	Nouvelle	18 mai 2018
881	SABIN Claire	Nouvelle	14 juin 2018
882	GRIMAUULT Marcel	Nouvelle	12 juillet 2018

**\* Droit de préemption urbain (alinéa 15, art. L2122-22, CGCT)**

Numéro d'enregistrement	Propriétaires	Adresse du bien	Désignation du bien	Surface
2018-20	COLLET Francis et Sylvie	12 rue de la République Rue de la République	AK n°0010 AK n°0011	1 370 m <sup>2</sup> 58 m <sup>2</sup>
2018-21	M. et Mme BOISSELEAU Stéphane	47 rue de Bretagne	AS n°295	662 m <sup>2</sup>
2018-22	MESSÉ Florian	94 rue des Primevères	AM n°0211	599 m <sup>2</sup>
2018-23	TOURNOUR Serge et Brigitte	Rue de Lavoisier	AN n°0010	2 363 m <sup>2</sup>
2018-24	Consorts GEUSSELIN	11 Grande Rue	AS n°0179	77 m <sup>2</sup>
2018-25	DENUAULT Gabriel et Monique	15 rue des Cigales	AL n°136	645 m <sup>2</sup>
2018-26	LANDEMAINE Julien LEMONNIER Bénédicte	25 avenue Paul Bigeon	AK n°0068	333 m <sup>2</sup>
2018-27	Communauté de Communes du Pays de Craon	Rue Auguste et Louis Lumière Rue de Nantes	AN n°0001 AN n°0006p	4 589 m <sup>2</sup> 1 245 m <sup>2</sup>
2018-27bis	MOREAU Michel et Geneviève	71 rue de l'Oriette	AN n°0283	2 418 m <sup>2</sup>
2018-28	ARISTÉ Josette	26 Grande Rue	AL n°0073	771 m <sup>2</sup>
2018-29	PELTIER Mickaël et Cathy	11 rue des Coquelicots	AN n°0258	493 m <sup>2</sup>
2018-30	HARWOOD Peter CASSIDY Maria	12 rue de l'Église	AS n°152	51 m <sup>2</sup>
2018-31	Consorts FOUCHER	Grande Rue	AS n°0131	203 m <sup>2</sup>
2018-32	Consorts GENDRY	6 rue de la République	AK n°0003	1 108 m <sup>2</sup>
2018-33	Consorts ROBE	12 rue de la Frénouse	AM n°0152	1 258 m <sup>2</sup>

Le droit de préemption urbain n'a pas été exercé sur ces biens.

**M. LANGOUËT** rappelle que les opportunités de préemption sont étudiées en réunion de maire-adjoints.

**\* Exécution et passation des marchés dans la limite de 20.000 € H.T. (alinéa 4, art. L2122-22, CGCT) :**

**Budget principal - Investissement**

Opération	Objet	Compte	Entreprise	Montant HT
342 – Trésorerie- Gendarmerie-Logements	Rénovation Trésorerie – Travaux complémentaires	2313	NERUAL	2 800 €
342 – Trésorerie- Gendarmerie-Logements	Trappe sur coffret EDF	2313	GIRET	188,20 €
342 – Trésorerie- Gendarmerie-Logements	Remplacement double vitrage porte d'entrée	2313	MONNIER	196,41 €
342 – Trésorerie- Gendarmerie-Logements	Reprise des gouttières	2313	TLC	587,95 €
342 – Trésorerie- Gendarmerie-Logements	Aménagement de la cour	2313	PIGEON TP	6 695,70 €
342 – Trésorerie- Gendarmerie-Logements	Peinture dessous de toit	2313	GERAULT	132,60 €
243-Travaux salle FCC	Ecran de cantonnement-Avenant 1	2313	ABIL	7880 €
243-Travaux salle FCC	Bardage du cantonnement et suppression du pare-vapeur-Avenant 1	2313	PAUMARD	4850 €
243-Travaux salle FCC	Modification des rideaux-Avenant 1 en moins-value	2313	3D MAUSSION	-7803 €
306-335-341 -Ecoles élémentaire- maternelle- service technique	Achat photocopieurs et maintenance	2183	LEDPRO	9676.67 €
296-Restaurant scolaire	Achat lave-linge	2188	LAVAL DISTRIBUTION	174.17 €
335-Ecole élémentaire j Jaurès	Achat 2 portables	2183	TSI	833.33 €
350-Mairie	Achat écran ordinateur	2183	TSI	157.50 €
306-Espaces verts	Achat 1 débroussailleuse et 1 tondeuse	2158	WILL MOTOCULTURE	2869.17 €
384-Démolition Grande rue	Investigation amiante et plomb	2031	AC ENVIRONNEMENT	5040 €
341-Chaufferie école maternelle	Investigation géotechnique	2031	FONDASOL	1870 €

**M. DOREAU** demande si des entreprises se sont manifestées pour louer le local de l'ancienne trésorerie. **M. LANGOUËT** indique qu'une demande a été faite pour la création d'une crêperie. La réflexion est en cours, car il s'agit de s'assurer que ce projet présente toutes les garanties en matière de tranquillité du voisinage et de respect des normes sanitaires.

**\* Actions en justice (alinéa 16, art. L2122-22, CGCT) :**

**Procès des auteurs du cambriolage de l'école Jean Jaurès du 21 au 22 juillet 2016** : suite au jugement du TGI de Nantes en date du 18 juin 2018, la commune a obtenu 1. 568, 40 € de dommages et intérêts. **M. LANGOUËT** remercie la gendarmerie pour son long travail d'enquête, qui a permis l'arrestation des coupables.

**\* Création de régies de dépenses et recettes (alinéa 7, art. L2122-22, CGCT)****Mise à jour de toutes les régies de recettes :**

Nom	Plafond d'encaisse	Produits perçus	Titulaire	Mandataire suppléant
Accueil périscolaire	50 €	Prestation d'accueil d'enfants	RIVET Gwénola	RENOUX Nathalie
Restaurant scolaire	50 €	Vente de repas	LOCHET Christophe	BATY Sylvain
Musée Robert Tatin	6 000,00 €	Droits d'entrée Produits dérivés Locations de salles Boissons	FAUCON Cristèle	GODIVIER Bruno
Service administratif	1 000,00 €	Produits des droits de place pour le stationnement et l'occupation du domaine public Photocopies et fax Produits des manifestations culturelles organisées par la commune Dons manuels faits à la commune Produits de la vente de matériels et matériaux divers stockés par la commune et dont celle-ci n'a plus l'usage	VIEL Marie-Anne	AUBRY Coralie
Services techniques	1 000,00 €	Produits du droit de place pour le marché	PIERROT Yoann	POTTIER Patrick

**Le conseil municipal,**

► **PREND ACTE** de ces informations

2018-01-09-18 D

---

### Personnel communal : fixation des taux d'avancement de grade

---

**M. LANGOUËT** informe l'assemblée qu'il revient au conseil municipal de fixer les ratios d'avancement de grade permettant aux agents pouvant bénéficier d'une promotion (promotion interne par l'ancienneté ou réussite d'un concours ou d'un examen). Il rappelle également que le taux d'avancement ne préjuge pas de la nomination automatique des agents remplissant les critères d'avancement, car cette décision relève de l'appréciation de l'employeur.

**M. LANGOUËT** propose de fixer pour l'année 2018 l'ensemble des taux d'avancement à 100%.

Vu l'avis favorable du comité technique du 6 septembre 2018,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

► **FIXE** l'ensemble des taux d'avancement de grade pour l'année 2018 à 100%.

2018-01-09-20 D

---

## Personnel communal : montant de la prime de fin d'année

---

**M. LANGOUËT** rappelle au conseil municipal qu'une prime est attribuée à tous les agents de la collectivité de droit public ou privé au prorata du temps de travail sur la période du 1<sup>er</sup> novembre de l'année N-1 au 31 octobre de l'année N (soit du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2018 pour l'année 2018). Elle est versée à tout agent communal ayant travaillé au moins 3 mois et réduite proportionnellement à raison de 1/360<sup>e</sup> par jour pour toute absence hors congé maternité (congés maladie ordinaire, absences pour enfants malades, congés longue maladie, congés longue durée) dépassant les 5 jours dans l'année de référence.

Le comité technique paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale du 13 mars 2018 a fixé ce montant à 955,39 € nets pour un agent à temps complet, soit une augmentation de 10,33 € par rapport à 2017.

En conséquence, il est proposé d'approuver ce montant pour la prime de fin d'année 2018.

Vu l'avis favorable du comité technique du 6 septembre 2018 ;

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

► **AUTORISE** le versement d'une prime de fin d'année de 955, 39 € nets selon les conditions établies par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne et par la présente délibération aux agents qui les remplissent.

2018-01-09-21

---

## Personnel communal : présentation du bilan social 2017

---

**M. LANGOUËT** présente le bilan social 2017 des services de la commune. Il rappelle que la réalisation d'un bilan social tous les deux ans est une obligation. Celui-ci est établi à partir des données sociales de la commune (paie, temps de travail, carrière, formation, absentéisme, etc.) et permet de dégager des indicateurs globaux sur l'état des lieux des services communaux. La préparation de ce document est un travail lourd, qui s'il a été facilité à partir de cette année par un outil mis en place par le Centre de gestion, a demandé un travail important à **Mme GUÉROIS**, l'agent en charge des ressources humaines. **M. LANGOUËT** l'en remercie.

**M. LANGOUËT** souligne quelques points saillants du bilan social 2017 :

- La collectivité fait un usage raisonnable des contractuels : 14 des 16 contractuels sont engagés dans le cadre des emplois aidés ou d'un besoin saisonnier ou occasionnel. Les deux postes de contractuels restant sont occupés depuis 2018 par des titulaires : le poste d'agent RH et le poste de responsable enfance.
- Une importante majorité des agents (les 3/4) sont à temps complet. Pour le quart restant, il s'agit d'un choix pour certains, mais parfois aussi d'une contrainte liée au fonctionnement de certains services.

- Les agents de plus de 50 ans représentent 44% de l'effectif, soit pratiquement la moitié. Cela implique d'anticiper des départs à la retraite à court et moyen terme. Ce constat renforce également la nécessité de poursuivre le travail entrepris en matière de santé et prévention, afin de permettre aux agents de finir leur carrière en bonne santé : en effet, les absences pour maladie ordinaire sont concentrées dans la tranche d'âge 55-64 ans. Ceci est d'autant plus vrai qu'une forte majorité des agents (61%) est rattachée à la filière technique, plus exposée aux risques professionnels.
- A noter que les absences pour motif médical représentent l'équivalent de 11 jours, soit 2 semaines de travail par fonctionnaire en 2017, ce qui démontre la nécessité d'agir en matière de prévention, pour améliorer l'ergonomie du travail et les comportements individuels. **M. LANGOUËT** rappelle à ce propos le travail entamé avec la mise en place du document unique, et la nomination d'un assistant de prévention. Il souligne également l'investissement de **Mme POILPRÉ** sur ce dossier.

**M. DOREAU** évoque le prochain départ en disponibilité de **M. DECLERCK**, agent des services techniques. Ce dernier est jeune et a des compétences variées dans le domaine du bâtiment. **M. DOREAU** pense nécessaire de mener une réflexion sur le moyen de fidéliser les jeunes agents. **M. LANGOUËT** indique que le départ en disponibilité de **M. DECLERCK** s'est fait d'un commun accord avec la commune et que toutes les dispositions ont été prises pour que ce départ n'ait pas d'impact sur le fonctionnement des services. **M. LANGOUËT** rappelle que la collectivité n'a pas une taille suffisante pour offrir des perspectives de carrière au même niveau que les grandes collectivités. Cependant, la commune soutient la progression professionnelle des agents : les formations sont quasiment systématiquement accordées, les agents qui souhaitent passer des concours sont accompagnés et nommés si leur poste le permet. **M. LANGOUËT** souligne enfin que si le nombre d'agents baisse du fait des transferts de compétences, les charges de personnel continuent d'augmenter, car des efforts salariaux sont faits pour les agents méritants.

**M. LANGOUËT** informe que la commune travaille sur un projet de participation employeur à la complémentaire santé. Il regrette à ce propos que le questionnaire diffusé pour interroger les agents sur leur situation et leurs besoins en la matière n'ait été complété que par à peine la moitié du personnel.

Vu le bilan social,

**Le conseil municipal,**

▶ **PREND ACTE** de ces informations.

## II - COMMUNICATION - CADRE DE VIE ET ACTION SOCIALE

2018-02-09-08

### Commission Cadre de vie - Communication du 29 août 2018 synthèse du compte-rendu

**Mme DAVID**, adjointe, présente la synthèse du compte-rendu de la réunion de la commission.

#### **Jeux dans le jardin public**

Rappel. La vérification des aires de jeux réalisée par l'APAVE en octobre 2017 a fait apparaître des anomalies et des défauts importants. Suite à ce constat, la commission a décidé le remplacement de ces structures. Les jeunes de la commission aménagement du CMJ et la commission proposent un nouvel aménagement des aires de jeux au parc municipal. Cet aménagement sera effectué en 2 ou 3 tranches

#### **Commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 2018.**

La commission de pilotage s'est réunie le 20 août pour la préparation des panneaux de l'exposition qui aura lieu du 6 au 26 novembre à la salle de la Maison de Communauté. Ces panneaux réalisés par des élèves des écoles et collèges de Cossé retraceront les champs de batailles où sont décédés les soldats cosséens inscrits sur le monument aux morts. La commission sollicite les personnes qui possèdent des objets ou documents concernant la guerre 1914-1918 de les prêter pour l'exposition.

#### **Informations diverses**

- ▶ Participation citoyenne : la recherche de voisins référents est en cours.
- ▶ Panneau informatique : Une réunion de présentation des panneaux informatiques Centaure Systems aura prochainement lieu avec les élus de Quelaines, intéressés par le même projet.
- ▶ Plaquette Bienvenue à Cossé-le-Vivien : La plaquette a été tirée à 500 exemplaires (imprimerie Léridon). La mise à jour des fiches pratiques (élus, services de la commune et de la CCPC, associations, ...) est en cours.
- ▶ Cette plaquette sera distribuée aux nouveaux habitants de Cossé-le-Vivien.
- ▶ Concours « Photographie ta ville » : du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2018.

**Le conseil municipal,**

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.



## V - URBANISME

2018-05-09-19

### Syndicat du Bassin de l'Oudon : présentation des rapports d'activités 2017

**M. FOUCHER**, adjoint, rappelle que la présentation au conseil municipal du rapport d'activité du Syndicat de Bassin auquel la commune est rattachée est une obligation. Il indique que l'ensemble des éléments ont été diffusés aux conseillers municipaux en même temps que l'envoi de l'ordre du jour de la réunion du conseil.

**M. FOUCHER** rappelle que les trois syndicats et la commission locale de l'eau du bassin versant de l'Oudon ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier pour former le Syndicat du Bassin de l'Oudon et que désormais, ce sont les communautés de communes qui adhèrent en lieu et place des communes, suite au transfert des compétences eau-assainissement.

**M. FOUCHER** fait la présentation des rapports d'activités.

**Le conseil municipal,**

▶ **PREND ACTE** de ces informations.

2018-05-09-20

### Commission Urbanisme du 28 août 2018 : synthèse du compte-rendu

**M. FOUCHER**, adjoint, présente la synthèse du compte-rendu de la réunion de la commission.

#### **Lotissement de Beausoleil - rue des Alouettes**

Rencontre avec les riverains : suppression de l'îlot central actuel qui ne solutionne pas les problèmes de circulation. Mise en place d'un rond-point.

#### **Lotissement de Neuville**

La commission valide l'avant-projet de Kaligéo avec si possible le projet à 16 lots (sous réserve de compatibilité avec le SCOT).

#### **Espace Grande Rue**

Concernant l'aménagement de cet espace, la commission propose un mixage des terrains cessibles. Une moitié en parcelles de 300 à 400m<sup>2</sup> avec du R+1 et une moitié en parcelles plus standard de 500 m<sup>2</sup>. Une partie de cet espace (le long de la Grande rue) est déjà réservé pour un projet Mayenne Habitat (R+2). Pour la maîtrise d'œuvre, la commission penche pour le suivi par un cabinet d'architecte-urbanisme.

Pour information : enquête publique du 5 septembre au 6 octobre 2018 sur le dézonage du terrain Carré en vue de réaliser la maison de santé.

#### **Rue de la Libération**

La consultation pour le marché est lancée pour un retour le 17 septembre 2018. Marché unique avec une tranche ferme (fin 2018) et une tranche conditionnelle (début 2019)

**Le conseil municipal,**

▶ **PREND ACTE** de ces informations.

## VI – SPORT – VIE ASSOCIATIVE – JEUNESSE

**M. BARRAIS**, adjoint, informe le conseil municipal de l'avancée des travaux de la salle du FCC.

L'entreprise **LAVANDIER**, a reçu 5 000 € de pénalités pour retard et non-respect de la sécurité sur le chantier. Le chantier accuse actuellement un léger retard, qui devrait se résorber dans les prochaines semaines.

Il conviendra de fixer les tarifs et les conditions de location de la salle du F.C.C. dans les prochains mois, car des premières demandes de réservations sont arrivées en mairie.

**M. BARRAIS** invite l'ensemble des conseillers à une visite de chantier le 26 septembre à 19h30. Il les invite également à une visite d'étude de la piste d'athlétisme de Meslay-du-Maine le 29 septembre à 9h.

**Le conseil municipal,**

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.

## VII - FINANCES - BATIMENT

2018-07-09-44 D

### Subvention exceptionnelle à l'association T'Tralala

**M. LANGOUËT**, maire, propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association T'tralala, pour l'organisation d'un événement sur le handicap.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▶ **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association T'tralala.
- ▶ **PRÉCISE** que le montant sera inscrit en dépense à l'article 6574.

2018-07-09-45 D

### Subvention exceptionnelle à l'UC Sud 53

**M. LANGOUËT**, maire, propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 310 € à l'Union cycliste Sud 53 pour la location d'une salle à Méral durant les travaux de la salle du FCC.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▶ **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 310 € à l'UC Sud 53,
- ▶ **PRÉCISE** que le montant sera inscrit en dépense à l'article 6574.

2018-07-09-46 D

### Budgets annexes lotissements : décision modificative n°1

**M. LANGOUËT** s'absente à 23h05 et laisse la présidence de la séance à **M. VEILLARD**, 1<sup>er</sup> adjoint.

**M. VEILLARD**, adjoint, informe le conseil municipal d'erreur d'écritures d'ordre qui nécessitent de prendre des décisions modificatives sur les budgets annexes de la Minée et de l'Erable.

#### Lotissement de la Minée

##### Section de fonctionnement :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA MINEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre / Article	Libellé	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
DM 1			
042/758	Opérations d'ordre de transfert entre sections		-782,01 €
<b>TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1</b>		<b>0,00 €</b>	<b>-782,01 €</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>10 600,82 €</b>	<b>26 210,55 €</b>

**Section d'investissement :**

<b>BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA MINEE - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Chapitre / Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses (en €)</b>	<b>Recettes (en €)</b>
<b>DM 1</b>			
<b>040 / 16878</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	-782,01 €	
<b>TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1</b>		<b>-782,01 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>8 319,18</b>	<b>9 818, 82 €</b>

**Lotissement de l'Erable**

**Section de fonctionnement :**

<b>BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT L'ERABLE - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chapitre / Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses (en €)</b>	<b>Recettes (en €)</b>
<b>DM 1</b>			
<b>042/758</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		-1 500 €
<b>TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1</b>		<b>0,00 €</b>	<b>- 1 500 € €</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 012 355,31 €</b>	<b>1 072 802,43 €</b>

**Section d'investissement :**

<b>BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT L'ERABLE - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Chapitre / Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses (en €)</b>	<b>Recettes (en €)</b>
<b>DM 1</b>			
<b>040 / 16878</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	-1 500 €	
<b>1641</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		-1 510,00 €
<b>040 / 3555</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	-10,00 €	
<b>TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1</b>		<b>-1 510 €</b>	<b>-1 510,00 €</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>612 353,52 €</b>	<b>612 353,52 €</b>

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, unanimité**

► **ADOpte** les décisions modificatives n°1 des budgets annexes du lotissement de la Minée et du lotissement de l'Erable exposées ci-dessus.

2018-07-09-47 D

---

### Argent de poche : montant de la gratification

---

**M. VEILLARD**, adjoint, rappelle que la mairie permet chaque année à des jeunes de la commune d'effectuer des petits travaux pour la municipalité à la demi-journée durant une semaine, en échange d'une gratification. Il est nécessaire de prendre une délibération pour fixer le montant de cette gratification. **M. VEILLARD** propose qu'elle soit fixée à 5 € par heure travaillée.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▶ **FIXE** le montant de la gratification octroyée aux participants des « chantiers argent de poche » à 5 € de l'heure.

2018-07-09-48 D

---

### Fonds de concours intercommunal pour l'investissement communal 2018

---

**M. VEILLARD**, adjoint, expose que le Conseil Communautaire, par délibération en date du 11-06-2018, a attribué aux communes un fonds de concours à hauteur de 6 € par habitant afin de financer des dépenses d'investissement en 2018. Le montant du fonds de concours pour la commune s'élève à 18.342 €.

Le fonds de concours doit financer un investissement réalisé et ne doit pas dépasser 50 % du reste à charge pour la commune

**M. VEILLARD** propose de solliciter le fonds de concours pour l'opération de rénovation et de transformation en commerce et logement de l'ancienne Trésorerie.

**Plan de financement :**

	<b>Emplois</b>	<b>Ressources</b>
MOe et travaux (HT)	166 379,42 €	
Etat - DETR		75 000,00 €
CR PDL		- €
GAL Sud Mayenne - Leader +		- €
Fonds de concours CCPC		18 342,00 €
<b>Autofinancement</b>		<b>73 037,42 €</b>
<b>Total</b>	<b>166 379,42 €</b>	<b>166 379,42 €</b>

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ▶ **SOLLICITE** l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Craon pour l'opération citée ci-dessus,
- ▶ **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

---

## Régies communales : montant des indemnités

---

**M. LANGOUËT** est de retour à 23h30. Il reprend la présidence de la séance.

**M. VEILLARD**, adjoint, informe les conseillers municipaux que l'ensemble des régies communales sont en train d'être refondues. À ce titre, il est nécessaire de fixer les taux d'indemnité des régisseurs et de leurs mandataires suppléants. **M. VEILLARD** indique que le montant de l'indemnité annuelle de régie est fixé en fonction du montant moyen mensuel de recettes perçues par la régie, multiplié par le taux fixé par le conseil.

Les taux suivants sont proposés. Ils ont été fixés afin de correspondre au mieux aux indemnités actuellement versées :

### Accueil périscolaire

- ▶ Régisseur titulaire : 0%
- ▶ Mandataire suppléant : 0%

### Restaurant scolaire

- ▶ Régisseur titulaire : 80% (88 € / an)
- ▶ Mandataire suppléant : 0%

### Musée Robert Tatin

- ▶ Régisseur titulaire : 72% (115,20 € / an)
- ▶ Mandataire suppléant : 15% (24 € /an)

### Service administratif

- ▶ Régisseur titulaire : 100% (110 € / an)
- ▶ Mandataire suppléant : 41% (45,10 € /an)

### Services techniques

- ▶ Régisseur titulaire : 100% (110 € / an)
- ▶ Mandataire suppléant : 0%

**Mme POILPRÉ** et **M. BONZAMI** demandent de quelle manière sont fixés ces montants. **M. VEILLARD** explique qu'il s'agit d'une reprise des montants appliqués jusqu'ici. **M. LANGOUËT** propose qu'afin de permettre le bon fonctionnement des régies municipales, les taux soient votés en l'état et que leurs montants soient revus ultérieurement afin de correspondre aux réalités actuelles.

Vu les arrêtés de création de régies n° RH-2018-057, RH-2018-058, RH-2018-059, RH-2018-060 et RH-2018-61 en date du 6 septembre 2018.

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et du montant du cautionnement imposé à ces agents,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ▶ **FIXE** les taux d'indemnités versées aux régisseurs municipaux et à leurs mandataires suppléants aux niveaux indiqués ci-avant.

2018-07-09-50 D

---

## Effacement de dettes et mise en non-valeur

---

**M. VEILLARD**, adjoint, indique que suite à des effacements de dettes prononcés par l'autorité judiciaire, il convient d'éteindre des créances au budget principal :

Monsieur C.	640,45 €	Eau et assainissement
M. et Mme D.	357,18 €	
Mme G.	448,24 €	Restaurant scolaire

**M. VEILLARD** propose au conseil municipal d'éteindre les créances présentées et d'autoriser l'émission des mandats correspondants.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

▶ **AUTORISE** l'extinction des créances présentées.

2018-07-09-51 D

---

## Travaux place du champ de foire : prolongation de l'exonération du droit de place

---

**M. VEILLARD**, adjoint, rappelle que le conseil municipal a délibéré le 15 mars 2018 pour exonérer les usagers payant un droit de place sur la place du Champ de foire du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018 à cause des travaux. Les travaux n'étant pas terminés, il est proposé de prolonger l'exonération jusqu'au 31 décembre, aux conditions dans la délibération n° 2018-07-03-17 D du 15 mars 2018.

Considérant le prolongement de la durée des travaux sur la place du Champ de foire,

Vu la délibération n° 2018-07-03-17 D du 15 mars 2018,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

▶ **PROLONGE** les exonérations définies dans la délibération n° 2018-07-03-17 D du 15 mars 2018 jusqu'au 31 décembre 2018,

▶ **PRÉCISE** que si des sommes ont été perçues au titre de l'année 2018, elles seront déduites des sommes qui seront perçues au titre de l'année 2019.

M. Pascal PIVÈNE  
Secrétaire de séance

La séance est levée à 23h38.

M. LANGOUËT Christophe, Maire	Mme DAVID Gisèle Adjointe	Mme GAUTIER Maryvonne, Adjointe
Mme MANCEAU Laurence, Adjointe	M. BARRAIS Joël, Adjoint	M. FOUCHER Hervé, Adjoint
M. VEILLARD Roland, Adjoint	Mme BARET Nathalie  <b>ABSENTE</b> Pouvoir à L. MANCEAU	Mme BARRAIS Anne-Marie
Mme BÉZIER Florence	Mme DION Annaïck	Mme GARANGER Marie-Françoise
Mme POILPRÉ Stéphanie	Mme ROUSSELET Véronique	Mme TOUPLIN Bénédicte
M. BOITEUX Yves-Éric  <b>ABSENT</b> Pouvoir à J-S. DOREAU	M. BONZAMI Jean-Luc	M. BOURDAIS Patrice
M. DOREAU Jean-Sébastien	M. GUILMEAU Nicolas  <b>ABSENT</b>	M. HAMON Guénaël  <b>ABSENT</b>
M. LUTELLIER Raymond  <b>ABSENT</b> Pouvoir à M-F. GARANGER	M. PIVÈNE Pascal  <b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>	